







## <u>ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION</u>

Je soussigné, Dario Spagnolo, Président de l'organisme de formation O'clock, atteste que Juliana Oliveira Melo, domicilié au Lieu dit Croix, Mansonville (82120), a suivi avec assiduité et régularité la formation "Développeur web - Socle JS" du 28 octobre 2019 au 04 février 2020 d'une durée de 400 heures à temps plein (35 heures par semaine).

La formation s'est déroulée selon le format téléprésentiel, c'est-à-dire à distance mais de manière synchrone et avec une obligation de présence.

En application de l'article D. 6353-4 du Code du travail relatif à l'assiduité du stagiaire dans le cadre des formations à distance, nous disposons des justificatifs permettant d'attester de la réalisation des travaux exigés en application des dispositions du 1° de l'article L. 6353-1 du Code du travail. Nous tenons ces justificatifs à disposition pour toute vérification.

Par ailleurs, l'organisme O'clock a été évalué par AFNOR Certification et déclaré conforme au référentiel « Conformité en formation professionnelle », reconnu par le CNEFOP et permettant de respecter l'ensemble des critères de l'article R. 6316-1 du code du travail issu du décret n°2015-790 du 30 juin 2015.

Fait à Paris Le 07/02/2020

Pour servir et valoir ce que de droit.

rue de Penthièvre **75008 PARIS** 

Siret: 818 614 588 00023

Site internet : https://oclock.io